

# LIVRET DE RENTRÉE SCOLAIRE 2024

## École de BOIVRE-LA-VALLÉE



## 1- L'école, qui fait quoi ?

### La mairie

La mairie met à disposition les installations nécessaires aux enseignants, les locaux, les mobiliers, les fournitures et le matériel. Elle finance tout ou partie des transports dans le cadre des sorties scolaires. Elle a également en charge l'organisation des services périscolaires.

### L'Éducation nationale

L'éducation nationale nomme les enseignants, les rémunère et gère le suivi pédagogique. Les enseignants sont sous la responsabilité de l'inspectrice de circonscription ([www.ia.ac-poitiers.fr](http://www.ia.ac-poitiers.fr)).

Dans chaque site scolaire (Lavausseau, Benassay, La Chapelle-Montreuil, Montreuil-Bonnin), il y a trois enseignants, soit 12 enseignants au total.

A ces 12 enseignants, il faut ajouter le directeur des 4 sites scolaires de la commune pendant toute la durée de l'expérimentation actuellement en cours jusqu'en septembre 2024.

### Le Conseil d'école

Le Conseil d'école, instance de concertation, présidé par la directrice des écoles et composé des enseignants, du maire, de l'adjointe aux affaires scolaires, d'un membre de la commission scolaire municipale, des représentants de l'Éducation nationale et des parents élus, se réunit une fois par trimestre. Il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement et toute question relative à la vie de l'école. Il vote le règlement intérieur et adopte le projet d'école.

Les Représentants des Parents d'Elèves (RPE) sont élus chaque année par l'ensemble des parents. Ils donnent leur avis et font des propositions sur le fonctionnement de l'école. Les représentants des parents d'élèves (RPE) ont une voix délibérative.

### Le Projet Éducatif de Territoire

Le Projet Éducatif de Territoire regroupe toutes les actions des acteurs éducatifs pour offrir aux enfants de Boivre-la-Vallée un parcours cohérent. Un groupe de pilotage suit la mise en œuvre de ce projet.

### La commission « affaires scolaires et périscolaires » du conseil municipal

La commission est présidée par l'adjointe aux affaires scolaires et examine tous les projets en lien avec les écoles et les services périscolaires. La commission n'est pas décisionnaire son rôle est de faire des propositions au Conseil Municipal.

Membres de la commission
Brigitte BENOIST
Françoise MARTIN
Chantale ROULEAU
Maryvonne GAILLARD
Martine ROBIN GERVAIS
Benjamin SUHARD

## 2- Les écoles de Boivre-La-Vallée

En fonction du domicile de leurs parents, les enfants sont inscrits :

- pour Benassay/Lavausseau : à l'école maternelle de Benassay et à l'école primaire de Lavausseau,
- pour La Chapelle-Montreuil/Montreuil-Bonnin : à l'école maternelle de Montreuil-Bonnin et l'école primaire de La Chapelle-Montreuil

Jusqu'à la rentrée de septembre 2024, de façon expérimentale, il y a une seule et même directrice pour les 4 écoles.

### Les horaires des écoles

#### BENASSAY

9h00-12h00 et 14h-16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

9h00-12h le mercredi

#### MONTREUIL-BONNIN

9h00-12h00 et 14h-16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

9h-12h le mercredi

#### LA CHAPELLE-MONTREUIL

8h45-11h45 et 13h45-16h15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

8h45-11h45 le mercredi

#### LAVAUSSÉAU

8h45-11h45 et 13h45-16h15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

8h45-11h45 le mercredi



### Le service minimum



En cas de grève, lorsque le nombre des enseignants ayant déclaré leur intention de faire grève est supérieur ou égal à 25 % des enseignants de l'école, un service minimum d'accueil gratuit, uniquement durant le temps scolaire, est organisé par la mairie. Ce service pourra être mis en place en fonction des effectifs de la collectivité présents.

Une information et une inscription sont distribuées par la mairie aux parents via le carnet de liaison.

### 3- Les services périscolaires

J'habite le village de Benassay ou de Lavausseau:	J'habite le village de la Chapelle Montreuil ou Montreuil-Bonnin
Je dois remplir le dossier périscolaire page (1) et (2) et le retourner <u>avant le 15 août</u> dans la boîte aux lettres de l'école où est scolarisé mon enfant.	1) Je dois remplir le dossier périscolaire page (1) et (2) et le retourner <u>avant le 15 août</u> dans la boîte aux lettres de l'école où est scolarisé mon enfant.  2) Si mon enfant doit aller à l'accueil périscolaire matin et/ou soir, je dois faire une inscription auprès du centre socioculturel de La Case à Vouillé.

Le dossier périscolaire est à récupérer :

- Sur le site internet de la commune : <https://www.boivrelavallee.eu/ecoles/>
- Auprès de la mairie déléguée de la Chapelle-Montreuil et/ou auprès de la mairie de Boivre-La-Vallée à Lavausseau.
- Auprès des directeurs périscolaires

#### Les accueils périscolaires

La commune de Boivre-La-Vallée met à disposition des familles avant et après l'école, un service de garde appelé Accueil périscolaire.

Ce service est facultatif. Il est déclaré auprès du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) et donc régi par des réglementations, notamment des taux d'encadrement.

Une inscription est donc obligatoire.



L'Accueil périscolaire est un trait d'union entre l'école et la famille ; c'est un lieu de détente, de loisirs, de découvertes et de repos, où l'équipe d'animation accompagne l'enfant dans le choix de son activité, et dans la mise en œuvre de projets individuels ou collectifs.

	Ecole Benassay	Ecole Lavausseau	Ecole Montreuil- Bonnin	Ecole La Chapelle Montreuil
Matin	7h15-9h00	7h15-8h45	7h15-8h50	7h15-8h35
Soir	16h30-18h45	16h15-18h45	16h30-18h30	16h15-18h30

Tarifs Accueil Périscolaire Benassay et Lavausseau	QF 1 0 à 599	QF 2 600 à 776	QF 3 777 à 1066	QF 4 1067 et +
Matin	1.02 €	1.28 €	1.53 €	1.79 €
Mercredi *	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
Soir 1	1.56 €	1.98 €	2.28 €	2.60 €
Soir 2	2.08 €	2.50 €	2.80 €	3.12 €

Vous trouverez les tarifs de Montreuil-Bonnin et La Chapelle Montreuil sur la plaquette d'informations du centre socioculturel de La Case.



## La garderie du mercredi midi

\*La mairie propose un service de garderie jusqu'à 13h le mercredi mais sans repas. Les enfants sont encadrés par du personnel communal qui leur propose des jeux et activités libres. Ce temps est facturé 1.50€ par enfant.

- à l'école de Benassay jusqu'à 13h regroupant les enfants de Benassay et de Lavausseau,
- à l'école de Montreuil-Bonnin jusqu'à 13h regroupant les enfants de Montreuil-Bonnin et de La Chapelle Montreuil.
- 

## Le Temps d'Activités Périscolaires (TAP)



La mairie s'engage à ce que tous les enfants des écoles puissent bénéficier d'activités de découverte et d'enrichissement personnel. C'est pourquoi, elle met en place, dans le cadre du Projet Éducatif Territorial (PEDT), des temps d'activités périscolaires, appelés TAP sur les quatre écoles de la commune.

Ce temps est gratuit. (Sous réserves du maintien du financement de l'état).

Ces activités ont lieu :

Ecole Benassay et Montreuil-Bonnin	Ecole Lavausseau et La Chapelle Montreuil
Le jeudi de 15h30 à 16h30	Le jeudi de 15h15 à 16h15

Ce temps s'inscrit dans la continuité de la journée d'école. Il est déclaré auprès du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) et donc régi par des réglementations, notamment des taux d'encadrement.

Les activités proposées, pendant le TAP, tiennent compte des besoins, des rythmes et aussi des envies de enfants. Elles n'ont pas de caractère obligatoire, mais chaque enfant doit avoir la possibilité d'en bénéficier. La finalité de ces activités est de favoriser le développement personnel de l'enfant, sa sensibilité, son épanouissement et son implication dans la vie en collectivité.

Le planning d'activités est envoyé par mail à chaque période.

## La pause méridienne

La coupure du midi entre 2 séances d'apprentissage est un moment charnière pour l'enfant. La pause méridienne remplit 2 missions essentielles :

- \* fournir un repas chaud équilibré et de qualité.
- \* favoriser la récupération de l'enfant



Les tarifs des repas sont fixés par délibération au conseil municipal. La définition des quotients familiaux du foyer, base de leur facturation, est réalisée uniquement à la rentrée scolaire de septembre et, en janvier de la nouvelle année en cas d'évolution de la famille.

Dans le cas de l'évolution de la famille, la famille doit prévenir la mairie.

La différence de coût entre le coût réel des repas et le prix facturé aux familles est prise en charge par la commune.

TRANCHE DE QF	TARIF au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	TRANCHE DE QF	TARIFS au 1 <sup>er</sup> janvier 2023
0-600 €	1.00 €	1191 € -1462 €	2.99 €
601 €-777 €	1.00 €	1463 € -1840€	3.04 €
778 € - 1067 €	1.00 €	1841 € -2000 €	3.12 €
1068 € -1190€	2.70 €	+ de 2000 €	3.16 €

Outre le repas, la pause méridienne doit permettre la coupure, la détente, le jeu, le loisir mais également le repos.

C'est pourquoi, les enfants de petites sections et de moyennes sections, qui font la sieste vont se coucher directement après le repas.

A partir de la grande section, il y a un temps de repos mais aussi un temps de récréation à l'extérieur ou à l'intérieur selon les conditions météorologiques.

Les enfants sont encadrés par du personnel communal.

### Facturation Cantine et Services Périscolaire

Suite au décret n°2017-509 du 07 avril 2017, nous n'avons plus la possibilité d'émettre de facture inférieure à 15€.

Les factures n'atteignant pas ce seuil ne seront pas envoyées mensuellement, mais reportées afin d'obtenir un cumul de 15€ minimum.

Vous recevrez alors une facture qui pourra comptabiliser plusieurs mois de facturation.

Service facturation : 05 49 57 83 18

### Le transport scolaire

Afin de faciliter les déplacements des élèves entre leur lieu de résidence et leur école, la commune de Boivre-La-Vallée met en place, en partenariat avec la Région Nouvelle Aquitaine, un service de navette le matin, le soir et le mercredi midi.



Ce service est financé en partie par la commune pour 25% et le reste est pris en charge par la Région ; il est donc gratuit pour les familles.

Pour en bénéficier, une inscription est OBLIGATOIRE :

- en remplissant un formulaire papier (à demander en mairie) ou
- sur le site des transports : <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires>

**Inscription avant le  
20 juillet**  
pour bénéficier de la gratuité  
des frais de dossier.

Suite à cette inscription, les enfants reçoivent une carte de transport (avec photo) à leur domicile. Pour les élèves de maternelles, la carte sera gardée par le personnel encadrant dans la navette. Pour les élèves de l'école élémentaire, les parents doivent veiller à ce que leur enfant ait toujours leur carte.

Concernant la sécurité : les abords des écoles ont été sécurisés et le personnel encadrant a suivi une formation.

## À SAVOIR :

Un service de garde gratuit pour les familles est organisé par la mairie pendant le temps du trajet de la navette, pour les fratries avec un enfant en maternelle et un enfant en élémentaire.

Ce temps est appelé TEMPS D'ATTENTE.

Pour le matin, lorsqu'un enfant monte dans la navette, son frère (ou sa sœur) est accueilli(e) par le personnel municipal de l'accueil périscolaire à 8h30.

Pour le soir, le temps que le plus grand fasse le trajet, son frère (ou sa sœur) est accueilli(e) par le personnel de l'accueil périscolaire jusqu'à 16h45 le temps que la navette arrive.

## 4- L'accueil de Loisirs Le CAP- La Preille



L'Accueil de Loisirs Le CAP permet d'apporter une réponse sociale au besoin d'accueil manifesté par les familles.

Le CAP accueille des enfants de 3 à 13 ans. Il est ouvert les mercredis en période scolaire, et du lundi au vendredi de chaque période de vacances scolaire de 7h30 à 18h30.

Pour inscrire votre enfant, renseignez-vous directement auprès de la structure (voir numéros utiles page 9)

## 5- Lire, se divertir, s'informer

### Les bibliothèques Municipales

Boivre-la-Vallée dispose de 3 bibliothèques et 2 arbres à livres, répartis sur la commune.

Ces bibliothèques offrent :

- livres numériques,
- nouveautés (littérature, manga...),
- ludothèque (des jeux de société sur place ou à emporter),
- soirées consoles Switch (Mario Kart 8 Deluxe, Just Dance 2018, ...),
- événements (animation bébé lecteur, ...).

Les bibliothèques municipales accueillent les habitants de la commune aux horaires indiqués ci-dessous. Elles mettent aussi en place des projets ainsi que du prêt de livres en collaboration avec le personnel enseignant et périscolaire.

### Bibliothèque de Benassay

Mardi 15h30-18h

Mercredi 15h-17h

Jeudi 17h-18h30

Samedi 10h30-12h



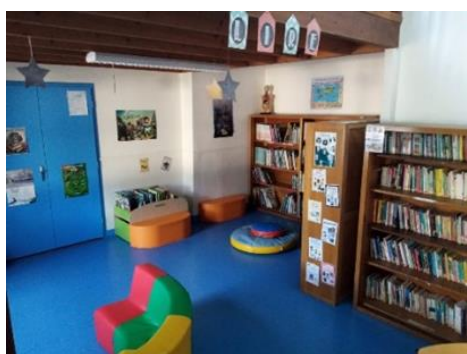


Bibliothèque de La Chapelle-Montreuil  
Mercredi 14h30 – 17h  
Samedi 10h -12h

Bibliothèque de  
Mercredi 15h – 17h30  
Samedi 10h – 12h



Montreuil-Bonnin  
Vendredi 15h – 18h30



*Pour l'école de Lavausseau, Amandine BRANGER, directrice du périscolaire, a mis en place une Bibliothèque centre documentaire (BCD) ; c'est la bibliothèque de l'école. Un lieu ouvert à l'ensemble des élèves de l'école qui joue un rôle central dans les animations et les activités pédagogiques organisées autour de la lecture sur les temps scolaires et périscolaires. Elle est indépendante des bibliothèques que chaque enseignant crée dans sa classe.*

## **6- Les Associations de Parents d'Elèves (APE)**

*Les Associations de Parents d'Elèves (APE) contribuent au lien social autour de l'école, entre les familles et les personnels de l'école. Elles apportent leur soutien bénévole à certaines actions initiées par l'école et le service périscolaire ou organisent leurs propres manifestations. Elles participent régulièrement au financement d'activités pédagogiques, de sorties ou de matériel, en complément de la commune et de la coopérative scolaire. Elles constituent un collectif citoyen qui défend la place des parents dans le système éducatif et un service public de qualité. Soyez les bienvenus !*



## 6 - Contacts Utiles

Mairie de Boivre-la-Vallée – 2 Place de la Mairie, Lavausseau 86470 BOIVRE-LA-VALLÉE

Tél : 05 49 57 81 05 Courriel : [contact@boivrelavallee.fr](mailto:contact@boivrelavallee.fr)

Site internet : <https://www.boivrelavallee.eu/>

### ÉCOLES

Benassay 05 49 57 84 15	Montreuil-Bonnin 05 49 57 83 74
La Chapelle-Montreuil 05 49 57 88 43	Lavausseau 05 49 57 91 60
Directeur des écoles : 06 08 65 96 73 Mail : <a href="mailto:directionecoleBLV@ac-poitiers.fr">directionecoleBLV@ac-poitiers.fr</a>	

### PÉRISCOLAIRES/EXTRASCOLAIRES

Accueil périscolaire Benassay : 06 49 43 46 68	mail commun : <a href="mailto:aps.benassaylavausseau86@gmail.com">aps.benassaylavausseau86@gmail.com</a>
Accueil périscolaire Lavausseau : 07 86 50 93 33	
Coordination des TAP : 06 49 43 46 68	<a href="mailto:coordinationtap.blv@gmail.com">coordinationtap.blv@gmail.com</a>
Accueil multisite Montreuil-Bonnin/ La Chapelle Montreuil	05 49 51 49 92 – CSC La Case à Vouillé
Centre de Loisirs La Preille : 05 49 59 07 03	<a href="mailto:alsh.cap.preille@gmail.com">alsh.cap.preille@gmail.com</a>

### BIBLIOTHÈQUES et ASSOCIATIONS

Benassay Tél : 05 49 60 33 72 <a href="mailto:bibliotheque-benassay@wanadoo.fr">bibliotheque-benassay@wanadoo.fr</a>	Montreuil-Bonnin Tél : 05 49 36 16 13 <a href="mailto:bibli-montreuilbonnin@wanadoo.fr">bibli-montreuilbonnin@wanadoo.fr</a>
La Chapelle-Montreuil Tél : 05 49 57 83 24 <a href="mailto:lachap.biblio@gmail.com">lachap.biblio@gmail.com</a>	Lavausseau (Bibliothèque Centre Documentaire) Tél : 07 86 50 93 33

### ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES de Parents d'Elèves

APE Benassay/Lavausseau <a href="mailto:apebenassaylavausseau@gmail.com">apebenassaylavausseau@gmail.com</a>	APE Montreuil-Bonnin/La Chapelle-Montreuil <a href="mailto:apecmb@gmail.com">apecmb@gmail.com</a>
---	--